

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021 PROCES VERBAL

L'An deux mille vingt et un, le quatorze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 juin 2021.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOuset, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Bastien FARGEOT, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Sylvie DELOCHE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Alain SIVAN, Marie-José BAYOUD-TORRES, Héléne PINET, Claude ILLY (à partir du point 2), Sandrine AUGIER.

POUVOIRS : Claude ILLY à Sandrine AUGIER (points 1.1 à 1.3).

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2021 est approuvé à l'unanimité,

1.1- Approbation compte administratif et compte de gestion - Budget principal (Rapporteur : S. BROT)

Suzanne BROT développe la présentation du compte administratif de l'exercice 2020 nécessairement impacté par l'urgence sanitaire, mais qui dégage cependant un résultat de 1 296 493 € en fonctionnement et de 58 768 € en investissement.

Dans son intervention Pierre TRAPIER précise que le budget ne correspondant pas aux engagements de son groupe, il ne votera pas son exécution. Il rappelle que l'année 2020 fut marquée par une crise sanitaire et sociale intimement liées et que la politique sociale menée n'est pas à la hauteur des enjeux. Il en veut pour exemple la subvention du CCAS, reflet du déficit de projets sociaux et de réponses aux besoins. Engagée à hauteur de 270 000 € en 2019, lors du vote du budget, elle est consommée pour 210 000 € (donc 60 000 € de non réalisés) alors que toutes les études démontrent que la crise sanitaire impacte durement les ménages les plus défavorisés.

Geneviève GIRARD rappelle qu'il s'agit du compte administratif de la Commune et non de celui du CCAS, d'une part, et que d'autre part, comme expliqué régulièrement, la subvention est une subvention d'équilibre, puisque de fait, c'est la Commune qui finance le CCAS. Elle souhaite que le débat se consacre au local et au compte administratif.

Pierre TRAPIER demande alors de connaître le nombre d'allocataires du RSA sur la Commune.

Madame le Maire demande que l'on ne tombe pas dans le misérabilisme. Effectivement, il y a des allocataires du RSA, pour autant, tous ne relèvent pas de l'aide sociale directe. Il faut savoir que l'année 2020 n'est pas significative en termes d'aide parce que l'Etat a perfusé l'économie et les ménages. A ce titre, il est significatif de noter que le montant départemental d'aide directe est passé de 1 368 337 € en 2020 alors qu'il était de 1 610 671 € en 2019, soit 15 % de moins. Pour Madame GIRARD ces problématiques sont devant nous

L'approbation du compte administratif et du compte de gestion recueille 25 voix pour et 7 voix contre (Conseillère empêchée : Geneviève GIRARD).

1.2- Approbation compte administratif et compte de gestion - Budget Les Chênes (Rapporteur : S. BROT)

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 7 voix contre (Conseillère empêchée : Geneviève GIRARD) :

- approuve le compte administratif de l'exercice 2020,
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.3- Approbation compte administratif et compte de gestion - Budget Opérations Economiques (Rapporteur : S. BROT)

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 7 voix contre (Conseillère empêchée : Geneviève GIRARD) :

- approuve le compte administratif de l'exercice 2020,
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Arrivée de Monsieur Claude ILLY.

2- Approbation du compte de dissolution du budget eau - Compte de gestion 2020 à zéro. (Rapporteur : S. BROT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la dissolution du budget annexe Eau transféré par la reprise de l'actif et du passif dans le budget principal de la Commune, opération effectuée par le comptable,
- supprime le budget annexe dédié,
- approuve, à l'issue des opérations de dissolution, le compte de gestion 2020, établi par le comptable et qui constitue le compte de dissolution, dit compte de gestion à zéro.

3.1- Affectation du résultat - Budget Principal (Rapporteur : S. BROT)

L'affectation du résultat de la section de fonctionnement est approuvée, par 26 voix pour et 7 voix contre comme suit :

Report de l'excédent de financement (compte 002) : 2 355 006,28 €.

3.2- Affectation résultat - Budget Les Chênes (Rapporteur : S. BROT)

Le Conseil Municipal approuve par 26 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions l'inscription au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » - Recettes, de la somme de 510 385,47 €.

3.3- Affectation résultat - Budget Opérations Economiques (Rapporteur : S. BROT)

Le Conseil Municipal approuve par 26 voix pour et 7 voix contre l'inscription au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » - Recettes, de la somme de 59 979,42 €.

4- Décision modificative n°2 - Budget principal (Rapporteur : S. BROT)

La décision modificative n°2 est approuvée par 26 voix pour, 6 contre et 1 abstention

5- Décision modificative n°1 - B.O.E. (Rapporteur : S. BROT)

La décision modificative n°1 est approuvée par 26 voix pour, 6 contre et 1 abstention

6.1- Admission en non-valeur – Compte Budgetaire « 6541 » du budget communal - Exercice 2021 (Rapporteur : S. BROT)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur de la somme de 44 307,22 €.

6.2- Admission en non-valeur - Compte Budgetaire « 6541 » du budget Opérations Economiques - Exercice 2021 (Rapporteur : S. BROT)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur de la somme de 28.00 €.

7- Créances éteintes - Budget communal - Exercice 2021 (Rapporteur : S. BROT)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'extinction de créances pour un montant de 2 574.87 €

8- Provisions pour dépréciations comptes de redevables et débiteurs divers - Budget Communal et BOE (Rapporteur : S. BROT)

Pour l'année 2021, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la constitution des provisions suivantes :

- **BUDGET COMMUNAL :**
 - 18 192 € pour les provisions « dépréciations des comptes de redevables »
 - 446 € pour les provisions « dépréciations des comptes de débiteurs divers »
- **BUDGET OPERATIONS ECONOMIQUES :**
 - 1 059 € pour les provisions « dépréciations des comptes de redevables »
 - 38 000 € pour les provisions « dépréciations des comptes de débiteurs divers »

9- Fixation de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation (Rapporteur : G. GIRARD)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réforme de la taxe d'habitation, la loi de finances pour 2020 a modifié l'article 1383-I du CGI, qui dispose désormais :

« Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. La commune peut, par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis et pour la part qui lui revient, limiter l'exonération prévue au premier alinéa du présent I à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable. »

En effet, avant la réforme de la taxe d'habitation, les communes pouvaient supprimer l'exonération de 2 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur les constructions neuves alors que la part départementale de TFPB restait exonérée à 100 % pendant 2 ans. C'est le cas de la Commune de Portes-lès-Valence depuis 1992 (année de suppression de la compensation par l'État).

Du fait de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THP) au bénéfice des collectivités, applicable à compter de 2021, la part départementale de TFPB est transférée aux communes. Il convient donc de prendre en compte l'exonération de la part départementale pour éviter une augmentation de TFPB pour les usagers, sans pénaliser pour autant la seule recette fiscale du budget communal.

En conséquence elle propose d'appliquer la modulation prévue à l'article 1383-I du CGI, en fixant l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement à 40 % de la base imposable.

Pierre TRAPIER ne votera pas cette délibération, en cohérence avec son vote contre le doublement du taux de taxe foncière de l'agglomération.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit là d'une exonération de 40 % sur deux ans.

La délibération est approuvée par 26 voix pour et 7 abstentions

10- Quotients familiaux 2021 / 2022 (Rapporteur : C. ARSAC)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de la grille des quotients familiaux sur la base de l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2021 soit 0,98 %, conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 13/03/2002.

TRANCHES QUOTIENT	QUOTIENT FAMILIAL ANNUEL
A	inférieur ou égal à 5 650 €
B	de 5 651 € à 6 781 €
C	de 6 782 € à 7 851 €
D	de 7 852 € à 9 761 €
E	de 9 762 € à 11 722 €
F	de 11 723 € à 14 066 €
G	de 14 067 € à 16 869 €
H	supérieur à 16 869 €

Pierre TRAPIER exprime que ce n'est « rien de plus et même moins » compte tenu de la faible revalorisation du SMIC, dont la Commune n'est pas responsable.

Suite à sa demande relative aux services concernés et nombre de bénéficiaires, il est convenu que le tableau synthétique soit remis annuellement en septembre / octobre.

11- Subvention de fonctionnement Ecole de Musique (Rapporteur : L. CHAMBONNET)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution à l'Ecole de Musique d'une subvention de fonctionnement de 24 810 € pour l'année 2021.

12- Subvention MJC - Projet portraits d'habitants (Rapporteur : L. CHAMBONNET)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution à la MJC de Portes-lès-Valence, dans le cadre de son projet culturel « portraits d'habitants », d'une subvention d'un montant de 3 500 €.

13- Dénomination Impasse des Coquelicots (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Madame le Maire propose la dénomination d'une voie en impasse (cadastrée ZA0027) desservant deux maisons au Nord-Est de Portes-lès-Valence.

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité la dénomination « Impasse des Coquelicots » et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

14- Dénomination Impasse de Bressac et Chemin de Bressac (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Madame le Maire propose la dénomination des voies desservant le quartier de Bressac.

La voie dénommée « **Impasse de Bressac** » desservira quelques maisons situées parcelles ZA 138, ZA 114, ZA124 et ZA106. La voie « **Chemin de Bressac** » desservira la partie allant de la RD 111 (route de Valence), au rond-point de la route des Rebatières (sur la commune de Montélégier).

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité les dénominations « Impasse de Bressac » et « Chemin de Bressac ».

15- Adhésion de la ville à l'ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport) (Rapporteur : S. HOUSET)

La collectivité de Portes-lès-Valence souhaite adhérer à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) dont les objectifs principaux sont :

1/ De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional et national.

2/ D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.

3/ D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'État, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.

4/ De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider l'adhésion de la collectivité à l'association de l'ANDES et le versement de la cotisation de 232 €.

- de désigner Mme Stéphanie HOUSET comme représentante de la collectivité auprès de cette même association.

16- Tarifs gobelets réutilisables (Rapporteur : S. HOUSET)

Dans le cadre de la préservation de l'environnement, la loi interdit désormais l'utilisation de gobelets plastique à usage unique. La Municipalité, engagée dans la réduction des déchets, souhaite promouvoir le réutilisable en se dotant de gobelets lavables.

Afin d'aider les associations à s'équiper pour leurs manifestations, la mairie offrira des gobelets de 20 cl et 33 cl à l'effigie de Portes-lès-Valence.

Les associations auront la possibilité d'effectuer une commande supplémentaire à un tarif préférentiel :

- Gobelet 20 cl 0.25 €
- Gobelet 33 cl 0.30 €
- Carafe 1 l 1.34 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les tarifs proposés.

17- Modification du tableau du personnel (Rapporteur : S. BROT)

Suite aux propositions établies par le Centre de Gestion, aux lignes directrices de gestion, aux besoins de la collectivité et à la validation par l'autorité territoriale, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les modifications du tableau du personnel comme suit :

- Avancements de grade

Poste à créer	Dates d'application
1 chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	01/08/2021
1 technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	01/08/2021
1 agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet	01/08/2021
1 agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet (29 heures)	01/08/2021

18 – Communication du rapport d’observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du Syndicat d’Irrigation Drômois (Rapporteur : G. GIRARD)

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l’examen de la gestion du Syndicat d’Irrigation Drômois au cours des exercices 2013 à 2019.

Lors de sa séance du 8 janvier 2021, la chambre a arrêté ses observations définitives qu’elle a transmises au président du syndicat pour être communiquées à son assemblée délibérante. Cette présentation a eu lieu le 19 mai 2021.

L’article L. 243-8 du code des juridictions financières, stipule que suite à cette présentation, le rapport est transmis par la Chambre Régionale des Comptes aux maires des communes membres de l’établissement public. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal.

Le Conseil Municipal prend acte des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes.

19- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (Rapporteur : G. GIRARD)

Exercice du droit de préemption :

N° décision	Adresse du bien	Références cadastrales	Décision
21/52	34 et 36 rue Jean Jaurès	AL0312p et AL0313p	Non Préemption
21/58	48 allée de l’Orée du Bois	AS0179	Non Préemption
21/59	22 allée Bartholdi	AR0019	Non Préemption
21/60	N°3, 7 et 11 rue Jacques Chirac	AK0324	Non Préemption
21/66	13 impasse Jean Jaurès	AO0326	Non Préemption
21/67	200 rue Valéry Giscard d’Estaing	AK0295	Non Préemption
21/68	31 rue Jacques Chirac	AK0291	Non Préemption
21/69	79 A rue Descartes	AT0421 AT0424 AT0423p	Non Préemption
21/70	51 rue Descartes	AT0321	Non Préemption
21/71	15 impasse des Hirondelles	AS0140	Non Préemption
21/80	Impasse Jean Jaurès / 41 rue Descartes	AO0313 AO0321 AO0322	Non Préemption
21/81	12 rue Louis Pasteur	AN0134	Non Préemption
21/82	5 rue du 08 mai 1945	AM0152	Non Préemption
21/88	rue Marc Seguin	AA029	Non Préemption
21/94	4 rue Ambroise Croizat	AN093p	Non Préemption
21/99	11 impasse Le Cigalou	AT0299 ; AT0300	Non Préemption
21/100	2 impasse Fernand Léger	AY0020p ; AY0021	Non Préemption
21/101	21 rue Paul Verlaine	AM0080	Non Préemption
21/102	17 rue Jacques Chirac	AK0308	Non Préemption
21/103	204 rue Valéry Giscard d’Estaing	AK0296	Non Préemption
21/104	22 rue Gabriel Péri	AN0385p	Non Préemption

Délivrance, reprise concession de cimetière :

N°21/72 : Achat concession n°172 cimetière 4 pour 30 ans

N°21/75 : Renouvellement concession n° 547 cimetière n°1 pour une durée de 30 ans

N°21/76 : Achat case de columbarium n° 13 D cimetière n°4 pour 30 ans

N°21/78 : Renouvellement concessions n° 19-20 cimetière n°3 pour 30 ans

N°21/86 : Achat concession n°185 cimetière 3 pour 30 ans

N°21/90 : Achat case de columbarium 14 D cimetière n°4 pour 30 ans

Marchés publics / contrat :

N°21/61 : Renouvellement carte achat public Madame le Maire auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant mensuel de 15 euros et une commission de 0,7 % sur les volumes de dépenses

N°21/62 : Signature d'un contrat de mission DIAG/AVP pour la réhabilitation du bâtiment aux Auréats avec le Cabinet COSTE pour un montant de 3 070,50 € HT

N°21/63 : Signature d'un contrat d'audit énergétique du groupe scolaire Voltaire avec le Cabinet COSTE pour un montant de 8 811,00 € HT

N°21/64 : Signature avenant n° 1 au lot n°4 "Etanchéité" du marché de construction d'une tribune d'honneur au stade Coullaud, avec l'entreprise JM Etanchéité pour un montant en moins-value de 460 € concernant des travaux non réalisés.

N°21/65 : Signature avenant n° 1 au lot n°6 "cloisons faux plafonds peinture" du marché de construction d'une tribune d'honneur au stade Coullaud, avec l'entreprise ALT DURAND pour un montant en moins-value de 6 418,86 € concernant des travaux non réalisés.

N°21/73 : Signature avenant n° 1 au marché de travaux d'entretien, d'aménagement et de signalisation sur la voirie communale avec Entreprise 26 pour l'ajout de la retenue de garantie de 5%.

N°21/74 : Signature contrat avec la société SOGELINK concernant l'utilisation d'un guichet unique pour toutes les DICT pour 300 documents pour un montant de 627 € HT

N°21/77 : Signature avenant n° 2 au lot 8 "Carrelage - faïences" du marché de construction d'une tribune d'honneur au stade Coullaud, avec la société CBL pour une moins-value de 1 750,80 € H.T.

N°21/79 : Signature avenant n° 2 au lot 12 "VRD - chaussée" du marché de construction d'une tribune d'honneur au stade Coullaud, avec la société ENTREPRISE 26 pour une moins-value de 1705,67 € H.T.

N°21/83 : Signature d'un contrat d'étude géotechnique de conception pour le futur gymnase avec SIC INFRA 26 pour un montant de 4 340,00 € HT

N°21/84 : Signature avenant n°3 au lot 3 "Charpente métallique, couverture, bardage, serrurerie" du marché de construction d'une tribune d'honneur au stade Coullaud, avec la société BONHOMME pour une moins-value de 932,23 € H.T.

N°21/85 : Signature d'un contrat d'étude pour la création d'un arboretum avec PAYSAGE DE BROUSSE pour un montant de 10 000 € HT

N°21/87 : Avenant n° 2 au lot n°9 "Electricité" du marché "construction d'une tribune d'honneur au stade Coullaud" avec la société Roland GARD pour un montant en moins-value de 1 937,22 € HT

N°21/89 : Signature d'un contrat CSPS pour la construction d'un nouveau gymnase avec ALPES CONTROLES pour un montant de 4 920 € HT

N°21/92 : Décision de signature d'un contrat de maintenance logiciel ATAL avec la société Berger Levrault pour la fourniture de 5 accès simultanés pour un montant annuel de 375,00 € HT

N°21/93 : Avenant assurance flotte automobile prenant en compte les évolutions du parc automobile pour 2020 (régularisation de 655,65 €) et 2021 (fixation nouvelle prime à 15 689,08 euros)

N°21/107 : Signature d'un contrat de contrôle technique pour la construction d'un nouveau gymnase avec APAVE pour un montant de 6 690 € HT

N°21/108 : Signature d'un contrat coordination sécurité et protection de la santé pour la réfection des bureaux Auréats Sud avec BUREAU ALPES CONTROLES pour un montant de 1 995 € HT

N°21/109 : Signature d'un contrat contrôle technique pour la réfection des bureaux Auréats Sud avec BUREAU ALPES CONTROLES pour un montant de 4 400 € HT

Règlement de sinistre :

N°21/91 : Encaissement d'un chèque de 1 411,30 € en règlement du sinistre du 26/02/2021 concernant la dégradation d'une jardinière par un véhicule identifié.

N°21/95 : Encaissement d'un chèque de 1 325,31 € de Groupama Méditerranée en règlement du sinistre du 21/02/2021 relatif à l'effraction de l'école Joliot Curie.

N°21/96 : Encaissement d'un chèque de 5 836,70 € de Groupama Méditerranée en règlement partiel du sinistre du 18/07/2020 relatif à l'incendie de la clôture et des végétaux de l'école Fernand Léger.

Louages de choses :

N°21/48 : Signature d'un bail commercial local rue du 8 mai 1945 avec Monsieur Ben Mabrouk à compter du 1er janvier 2021 pour un montant de 878,21 € TTC

Régie

N°21/106 : Suppression de la régie de recette des droits d'inhumation à compter du 1^{er} juin 2021.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions.